



Envoi au contrôle de légalité le : 17 mars 2023

Publication électronique le : 17 mars 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 27 FÉVRIER 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Marc SARPAUX

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Steve BRIOIS.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN HAUTS-DE-FRANCE 2023-2027

(N°2023-58)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales "Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais" » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 06/02/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, le plan de développement de l'Agriculture Biologique en Hauts-de-France pour la période 2023-2027 avec les partenaires qui y sont repris, dans les termes du projet joint en annexe 2 à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

| |
|--|
| Pour : 42 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix |
|--|

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 février 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

1- L'état des lieux

Depuis 5 ans et la mise en place du plan bio 2017-2021, les Hauts-de-France rattrapent leur retard en matière de développement de l'Agriculture Biologique (AB).

| Hauts-de-France | 2017 | 2021 |
|-----------------------|-----------|-----------|
| Nombres de fermes bio | 874 | 1 457 |
| Surfaces bio en ha | 32 000 ha | 59 562 ha |
| % SAU | 1,5 % | 2,8 % |

Entre 2017 et 2021, le rythme de conversion a donc été de plus de 140 fermes par an et de plus de 18 % de surface en moyenne par an. Malgré cette dynamique, les Hauts-de-France occupent encore le bas du tableau en termes de surfaces biologiques : en 2021, la part de SAU bio régionale atteint 2,8 % alors qu'elle représente 10,3 % en France.

Alors que la demande a longtemps été supérieure à l'offre, le marché connaît actuellement une stagnation et des déconversions sont redoutées. De plus, la région Hauts-de-France est de loin la dernière région en termes de consommation bio par habitant (à peine 115 € par an par habitant en région contre presque 200 € au niveau national) et seulement 6,6 % des achats de produits dans la restauration collective au niveau national sont bio en 2021.

Ces résultats contrastés doivent être mis en perspective : les prix des aliments bio subissent moins l'inflation car les fermes bio sont moins dépendantes des fluctuations des marchés internationaux, moins consommatrices d'énergies fossiles et donc plus autonomes et résilientes. De même, l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050 passe par une augmentation des surfaces en bio.

Aussi, un accroissement de la demande et de la production est souhaitable mais doit être accompagné au sein d'une démarche structurée.

2- Les ambitions du plan Bio Hauts-de-France 2023-2027

Il s'organise autour de 4 axes :

Axe 1 – Sécuriser et poursuivre le développement des productions et des surfaces bio

Cette ambition vise à acquérir des connaissances et à structurer la démarche autour du point d'accueil biologique (prospector, informer et accompagner les futures exploitations biologiques).

Axe 2 – Accompagner et structurer les filières bio régionales

Il vise à organiser les entreprises agroalimentaires et les outiller aux particularités de la bio. Il vise également à faire émerger de nouvelles filières et répondre aux besoins de recrutements.

Axe 3 – Intensifier l'approvisionnement et la consommation de produits bio régionaux

Le principal objectif est de fournir des débouchés aux produits biologiques régionaux notamment au travers de la restauration collective ainsi qu'au sein des foyers en démontrant aux familles l'intérêt du bio local. Cet axe reprend également l'accompagnement de publics ayant des moyens financiers limités à travers le dispositif PANIERS.

Axe 4 – Animer une stratégie de développement de la bio coordonnée, cohérente et visible

Dans un contexte de diminution de la demande des ménages, des actions ciblées de communication sont indispensables pour relancer la dynamique. La mise en place d'une conférence régionale sur l'agriculture biologique permettra de donner de la visibilité aux actions conduites. Des actions spécifiques de communication à destination des territoires sont également engagées.

Plan de développement de l'Agriculture Biologique en Hauts-de-France 2023-2027

Sommaire

| | |
|--|----|
| Table des abréviations..... | 2 |
| Préambule | 3 |
| Le plan bio 2023-2027 : une ambition renouvelée pour la bio des Hauts-de-France..... | 3 |
| Le plan bio 2023-2027 : fruit d'une large concertation..... | 5 |
| Axe 1 – Sécuriser et poursuivre le développement des productions et des surfaces bio | 6 |
| Objectif 1.1 Suivre et accompagner les agriculteurs bio vers une résilience consolidée | 6 |
| Objectif 1.2 Sensibiliser et prospecter de nouveaux agriculteurs..... | 7 |
| Objectif 1.3 Assurer un accompagnement harmonisé et coordonné des agriculteurs s'orientant vers une conversion et/ou une installation en bio..... | 7 |
| Objectif 1.4 Poursuivre l'acquisition et la diffusion de connaissances | 7 |
| Axe 2 – Accompagner et structurer les filières bio régionales..... | 7 |
| Objectif 2.1 Organiser la concertation entre les acteurs de l'amont à l'aval vers un partage de la valeur ajoutée..... | 8 |
| Objectif 2.2 Impulser de nouvelles filières et structurer des filières collectives régionales et territoriales..... | 8 |
| Objectif 2.3 Sensibiliser et outiller les entreprises agroalimentaires aux particularités de la bio..... | 8 |
| Objectif 2.4 Renforcer la place de la bio dans la formation et répondre aux besoins de l'emploi en bio..... | 9 |
| Axe 3 – Intensifier l'approvisionnement et la consommation de produits bio régionaux..... | 9 |
| Objectif 3.1 Développer la part de produits bio locaux dans la restauration collective..... | 10 |
| Objectif 3.2 Sensibiliser et convaincre les consommateurs de l'intérêt du bio local | 10 |
| Objectif 3.3 Faire rayonner l'offre en produits bio régionaux et faciliter leur accès auprès des acheteurs..... | 11 |
| Axe 4 – Animer une stratégie de développement de la bio coordonnée, cohérente et visible | 11 |
| Objectif 4.1 Assurer une gouvernance cohérente et efficiente du plan bio | 12 |
| Objectif 4.2 Collecter, compiler et analyser les données sur la bio | 13 |
| Objectif 4.3 Se doter d'une stratégie de communication | 13 |
| Objectif 4.4 Sensibiliser et accompagner les territoires | 13 |
| Objectif 4.5 Avoir des aides lisibles, incitatives et mettre en place les moyens adaptés aux objectifs du plan..... | 13 |
| Annexe – Liste non exhaustive des indicateurs de suivi du plan bio | 14 |

Table des abréviations

AB : Agriculture Biologique

AIDAB : Appel à Initiative pour le Développement de l'Agriculture Biologique

CAB : Aide à la Conversion à l'Agriculture Biologique

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

COFAB : Comités de concertation des Filières de l'Agriculture Biologique

COPIL : Comité de Pilotage

COTAB : Comités Techniques recherche et référencement des expérimentations en Agriculture Biologique régionales

COTECH : Comité Technique

CRA : Chambre Régionale d'Agriculture

CRAB : Conférence Régionale sur l'Agriculture Biologique

CRT : Comité Régional de Tourisme

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

IAA : Industrie Agro-Alimentaire

ORAB : Observatoire régional de l'Agriculture Biologique

PAB : Point Accueil Bio

PAB Aval : Point Accueil Bio des entreprises de l'Aval

PAFI : Pass'Agri Filières

PAIT : Point Accueil Installation Transmission

PID : Point Info Diversification

RTB : Réseau des Territoires Bio

SAU : Surface Agricole Utile

TBE : Territoires Bio Engagés

Préambule

Le plan bio 2023-2027 : une ambition renouvelée pour la bio des Hauts-de-France

Les chiffres de la bio en progression depuis 5 ans et des marges de progrès toujours d'actualité malgré un marché national stagnant

Depuis 5 ans et la mise en place du plan bio 2017-2021, les Hauts-de-France rattrapent leur retard en matière de développement de l'Agriculture Biologique (AB) avec une dynamique de conversion à 2 chiffres, supérieure à la moyenne nationale. Fin 2021, 1 457 fermes régionales étaient certifiées en bio ce qui représente 59 562 ha en bio ou en conversion soit 2,8 % de la SAU régionale. En 2017, ces mêmes indicateurs étaient de 874 fermes, 32 000 ha et 1,5% de la SAU régionale. Entre 2017 et 2021, le rythme de conversion a donc été de plus de 140 fermes par an et de plus de 18% de surface en moyenne par an. Malgré cette dynamique, force est de constater que les Hauts-de-France occupent encore le bas du tableau en termes de surface bio : en 2021, la part de SAU bio régionale atteint 2,8% alors qu'elle représente 10,3% en France.

Alors que la demande a longtemps été supérieure à l'offre, depuis la mise en place du précédent plan bio, le contexte a changé. Le marché connaît actuellement une stagnation et des déconversions sont redoutées. Pour autant, la bio est compétitive et les marges de progrès au niveau de la consommation bio restent encore importantes en région. En effet, les prix des aliments bio subissent moins l'inflation¹ car les fermes bio sont moins dépendantes aux fluctuations des marchés internationaux, moins consommatrices d'énergies fossiles et donc plus autonomes et résilientes. De plus, la région Hauts-de-France est de loin la dernière région en termes de consommation bio par habitant (à peine 115€ annuel par habitant en région contre presque 200€ au niveau national²) et seulement 6,6%³ des achats de produits dans la restauration collective au niveau national sont bio en 2021 alors que la loi Egalim fixe un objectif de 20% de produits bio. Nous avons ainsi un potentiel de développement important, si toutefois une action proactive est initiée.

L'Agriculture Biologique, un des labels les plus avancés en matière d'agro-écologie

L'AB est un mode de production alimentaire qui « allie les meilleures pratiques en matière d'environnement et d'action pour le climat, un degré élevé de biodiversité, la préservation des ressources naturelles et l'application de normes élevées en matière de bien-être animal »⁴. Les externalités positives qui en découlent sont bénéfiques pour la santé, pour l'environnement et font de la bio un des meilleurs moyens de réussir la transition agroenvironnementale⁵. L'Europe et la France affichent ainsi des ambitions de développement des surfaces agricoles engagées en bio de l'ordre de 25% en 2030 dans le cadre du Pacte Vert européen et de 18% en 2027 dans le cadre du Plan Stratégique National français.

Dans les Hauts-de-France, au-delà de la réponse aux enjeux ci-dessus, le développement de l'AB permettra d'améliorer notablement les potentiels nourricier et agroindustriel de la région, pour maintenir voire augmenter les emplois⁶ (agricoles comme industriels), pour faire baisser les pressions environnementales et améliorer les capacités de résilience du système alimentaire des Hauts-de-France⁷.

¹ Favre, J. (2022, Septembre). Bio en GSA : un premier semestre compliqué. *Bio Linéaires*, p. 2

² AND International. (2021). *Le marché alimentaire bio en 2020 : Estimation de la consommation des ménages en produits alimentaires biologiques en 2020*. Agence Bio

³ Agence Bio. (2022, 06 24). *Produits Bio en restauration collective : Loi EGALIM : Une solution pour agir avec la Bio !* Récupéré sur Agence française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture biologique

⁴ Règlement (UE) 2018/848 du parlement et du conseil du 30 mai 2018 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CE) n°824/207 du Conseil (JO L 150 du 14.6.2018, p.1)

⁵ Cour des Comptes. (2022). *Rapport public annuel 2022 : Les acteurs publics face à la crise : une réactivité certaine, des fragilités structurelles accentuées*

⁶ Bio en Hauts-de-France. (2018, Novembre). L'emploi en agriculture biologique : état des lieux et perspectives de développement. *Les cahiers de l'ORAB*, p. 16

⁷ ADEME. (2021). *Diagnostic du système alimentaire des Hauts-de-France, de sa durabilité et de sa résilience*

Ensemble, pour le développement de l'Agriculture Biologique

Au regard des différents enjeux auxquels répond l'AB pour l'ensemble de la société, le nouveau plan bio représente l'opportunité de surmonter la conjoncture actuelle en réaffirmant l'ambition pour le développement de la bio dans les Hauts de France à travers un discours commun et des actions concertées.

Ce nouveau plan se veut être un phare pour d'autres plans de développements régionaux et territoriaux. Il constitue une politique ambitieuse, connectée à la réalité du terrain, et une terre fertile favorable au développement de la bio dans les Hauts-de-France. Il vise ainsi à maintenir un environnement sain et porteur de la bio en région tout en coordonnant les actions des partenaires sur le terrain et les financements publics.

Les signataires du plan bio, partagent et s'engagent ainsi sur les objectifs suivants :

- Sécuriser et poursuivre la dynamique de développement des productions et surfaces bio, et atteindre en 2027 un doublement des surfaces bio régionales par rapport à 2021, et un triplement dans les aires d'alimentation de captages
- Accompagner et structurer les filières bio régionales pour une meilleure rémunération des producteurs
- Doubler le nombre de territoires portant un projet de développement de la bio en 2027
- Intensifier l'approvisionnement et la consommation de produits bio régionaux, et atteindre en 2027 au moins 20% de produits bio d'origine régionale dans la restauration collective
- Animer une stratégie de développement de la bio coordonnée, cohérente et visible
- Déployer des moyens financiers à la hauteur des objectifs fixés, dépendant des compétences dévolues par la loi et des disponibilités financières de chacun

Autant que possible, les objectifs du plan bio seront mis en cohérence avec les interventions et politiques publiques mises en œuvre par chaque signataire.

Ici seront apposées les signatures de chacun des partenaires :

État, Région, Départements, Agence de l'Eau Artois Picardie, Agence de l'Eau Seine Normandie, Chambre Régionale de l'Agriculture, Bio en Hauts-de-France, A PRO BIO et La Coopération Agricole Hauts-de-France.

Le plan bio 2023-2027 : fruit d'une large concertation

La démarche retenue conjointement par l'État et la Région Hauts-de-France afin de rédiger ce nouveau plan bio a été centrée sur les temps forts suivants :

- un bilan et une évaluation du plan bio 2017-2021 menée en 2021 avec consultation des partenaires du plan bio et des cibles de ce dernier (agriculteurs, opérateurs économiques, territoires et établissements d'enseignement) ;
- un comité de pilotage de restitution de cette évaluation ;
- des ateliers de travail de réécriture du plan bio participatifs ;
- des comités techniques rassemblant les financeurs et les partenaires signataires de l'ancien plan bio ;
- un comité de pilotage de validation du « Plan bio Hauts-de-France 2023-2027 », le 15 novembre 2022, avec l'ensemble des partenaires techniques et financeurs du plan bio.

Un plan qui s'appuie sur le bilan et l'évaluation du précédent plan

Sur la période 2017-2021, la Région et l'État, aux côtés des Agences de l'Eau et des Conseils Départementaux, de la Chambre Régionale d'Agriculture et des associations de promotion et de développement de l'AB (Bio en Hauts-de-France et A PRO BIO) ont mis en cohérence leurs actions et financements pour développer la bio. Au total, 9,5 millions d'euros ont été engagés pour la mise en œuvre des outils et actions du plan bio au service des bénéficiaires. Des outils communs ont ainsi été mis en place, comme par exemple l'Observatoire Régional de l'AB, les Points Accueils Bio pour les agriculteurs et les entreprises, le Réseau des Territoires Bio et l'Appel à Initiatives pour le Développement de l'AB.

L'évaluation de ce plan bio a montré qu'une dynamique est enclenchée à partir d'une base solide. Le plan bio des Hauts-de-France est un exemple unique en France en termes de gouvernance et de qualité des partenariats tissés. Le portage d'un discours commun en fait sa force et doit le rester. De plus, il y a une réelle convergence des constats de l'évaluation et des enjeux actuels des filières de l'AB :

- poursuivre l'accompagnement des agriculteurs et sécuriser les conversions déjà établies ;
- se doter d'une stratégie d'accompagnement des filières ;
- travailler sur la communication du plan bio auprès des bénéficiaires et sur la bio vers les consommateurs ;
- faciliter et inciter l'approvisionnement bio régional de la restauration collective ;
- améliorer la connaissance et la cohérence des différentes politiques publiques régionales et territoriales en lien avec le plan bio ;
- simplifier la gouvernance et fixer des objectifs et indicateurs pour le nouveau plan.

Au regard de ces priorités mises en exergue par l'évaluation, l'État et la Région Hauts-de-France aux côtés des partenaires du plan bio souhaitent poursuivre la dynamique collective exemplaire, et aller plus loin, en renforçant et adaptant le plan bio au contexte actuel.

Un plan qui renforce les outils existants et impulse de nouvelles actions

Ainsi, au-delà des outils existants qui seront renforcés, le plan bio 2023-2027 possède comme nouveautés :

- des objectifs chiffrés fixés à horizon 2027 afin de se donner un cap ;
- un accompagnement et une structuration des filières régionales renforcés avec la mise en place de Comités de Concertation des Filières bio, espaces d'échanges privilégiés de l'amont à l'aval ;
- une gouvernance du plan bio améliorée avec l'intégration des territoires dans le cadre d'une rencontre annuelle à un niveau politique ;
- un plan de communication mis en place avec une attention particulière auprès du consommateur ;
- une signature officialisée de La Coopération Agricole Hauts-de-France.

Le plan bio s'articule autour de 4 axes stratégiques et regroupe des sous-objectifs associés aux actions nouvelles ou à renforcer. La rédaction du plan est volontairement ouverte afin de pouvoir adapter les actions en fonction de la conjoncture du développement de la bio dans les Hauts-de-France. L'animation et le suivi de chaque axe est confié à un chef de file. Les indicateurs de suivi et de résultats en Annexe permettront de suivre globalement les avancées du plan bio au vu des objectifs fixés pour 2027.

Axe 1 – Sécuriser et poursuivre le développement des productions et des surfaces bio

Entre 2017 et 2021, la part de SAU bio est passée de 1,5% à 2,8%, soit une augmentation annuelle de plus de 18% des surfaces bio. Le plan bio précédent a su accompagner et développer les conversions. Les signataires du plan bio souhaitent ainsi continuer la lancée du précédent plan bio et se fixent comme objectif de maintenir la dynamique de conversion constatée entre 2017 et 2021 pour atteindre en 2027 un doublement des surfaces bio régionales par rapport à 2021, et un triplement dans les aires d'alimentation de captage.

Au vu du contexte actuel, la priorité est d'accompagner les agriculteurs bio installés pour conforter leur système de production, améliorer leur qualité et niveau de vie pour plus de résilience.

Lever les freins psychologiques, les idées reçues et les craintes des agriculteurs sera également une priorité pour continuer à développer les conversions. La visibilité du Point Accueil Bio et ses services auprès des agriculteurs seront ainsi améliorés et ce dernier continuera à apporter un accompagnement complet et efficace pour sécuriser l'agriculteur bio de sa conversion à sa pérennisation.

L'acquisition de références sera poursuivie afin de faire le lien avec les agriculteurs conventionnels, démocratiser les pratiques bio, conforter les agriculteurs en place et optimiser encore la production bio notamment face à une ressource en eau qui diminue et un coût de l'énergie qui augmente. L'AB doit continuer à être une agriculture résiliente et montrer l'exemple.

Enfin, des liens avec d'autres politiques publiques, comme la question du foncier, de l'installation / transmission, de l'Agro-écologie et la diversification à la ferme, seront développés.

La **Chambre Régionale d'Agriculture (CRA)** sera chargée d'animer cet axe, d'en coordonner les actions et de suivre les indicateurs associés en Annexe.

Les outils principaux au service de cet axe sont le **Point Accueil Bio (PAB)** et les **Comités techniques recherche et référencement des expérimentations bio régionales (COTAB)**.

Le **PAB**, animé par la CRA, est la porte d'entrée pour accompagner tous les agriculteurs qui s'installent en bio, qui souhaitent convertir leur exploitation en bio ou qui sont en bio. Ce guichet unique, accessible à tous, rassemble les structures d'accompagnement de la région qui travaillent ensemble de manière concertée pour apporter des réponses et accompagner les agriculteurs. L'articulation entre ces structures sera formalisée dans ce nouveau plan bio par la signature d'une charte.

Les **COTAB**, animé par la CRA, sont des comités de suivi de la recherche et de référencement des expérimentations bio où sont associés des opérateurs économiques, agriculteurs et organismes de recherche et développement. Il pourra être mis en place autant de COTABs que de filières qui le nécessitent telles que les Grandes Cultures. Le but étant d'identifier les manques, de multiplier les partenariats pour y répondre, de couvrir un maximum de problématiques afin de lever les freins techniques rencontrés en bio et d'optimiser les systèmes dans une optique de long terme qui concilie agronomie, environnement, social et économie.

Objectif 1.1 Suivre et accompagner les agriculteurs bio vers une résilience consolidée

Notamment :

- par l'accompagnement collectif, coordonné et ciblé des agriculteurs sur des thématiques spécifiques, par filière et/ou à l'échelle d'un territoire via le **PAB** qui se focalisera notamment sur la résilience des systèmes agricoles pour lever les craintes, répondre aux difficultés et sécuriser les agriculteurs
- par la mise en place d'un **Comité « Résilience des fermes bio »**, qui se chargera de développer les connaissances en termes de triple-performance : technico-économique, sociale (en maintenant un bien-être et une qualité de vie au travail des agriculteurs) et environnementale (notamment face au changement climatique et l'érosion de la biodiversité)
- par l'échange et l'interconnaissance avec d'autres politiques publiques tel que le **Point Info Diversification (PID)** afin d'accompagner les projets de diversification des agriculteurs bio pour plus de résilience

Objectif 1.2 Sensibiliser et prospecter de nouveaux agriculteurs

Notamment :

- par l'organisation - via le **PAB** - d'évènements visant à lever les freins psychologiques, les idées reçues et les craintes des agriculteurs et la multiplication des lieux de rencontre entre agriculteurs biologiques et conventionnels (Cafés de la bio, tours de plaine, journées portes ouvertes, réunions d'échanges bio-conventionnels, salons, etc.)
- par la prospection de nouveaux producteurs ciblés sur des filières en croissance grâce à l'**Observatoire Régional de l'AB** (cf. Objectif 4.2) et dans le cadre de la stratégie de communication coordonnée sur les Hauts-de-France (cf. Objectif 4.3) par exemple via la diffusion des publications et d'informations bio
- par l'implication des territoires dans des actions de sensibilisation via le **Réseau des Territoires Bio** (cf. Objectif 4.4)

Objectif 1.3 Assurer un accompagnement harmonisé et coordonné des agriculteurs s'orientant vers une conversion et/ou une installation en bio

Notamment :

- par l'accompagnement individualisé et/ou collectif complet et efficace garanti par le **PAB** pour sécuriser l'agriculteur bio de sa conversion à sa pérennisation
- par l'harmonisation et la montée en qualité de cet accompagnement à l'échelle des Hauts-de-France et entre partenaires avec les étapes clés suivantes : sensibilisation, diagnostic, étude technico-économique, suivi individuel, participation à des événements collectifs et point bilan
- par l'association de l'ensemble des acteurs concernés dans une articulation fine et concertée dans le cadre du **PAB**, formalisé par la signature d'une charte
- par le développement du lien avec le **Point Accueil Installation Transmission (PAIT)** et la mobilisation du foncier des collectivités pour installer des agriculteurs bio de proximité via le **Réseau des Territoires Bio** (cf. Objectif 4.4)

Objectif 1.4 Poursuivre l'acquisition et la diffusion de connaissances

Notamment :

- par l'identification des besoins, la réalisation d'un diagnostic des expérimentations, la capitalisation et la structuration de l'acquisition de références régionales via les **COTAB**
- par la mise à jour et le partage des ressources issues de la recherche pour optimiser les systèmes et concilier les contraintes agronomiques, environnementales et économiques pour plus de résilience des systèmes bio en lien avec le **Comité Résilience des fermes bio** (cf. Objectif 1.1)
- par la poursuite de l'identification des partenariats manquants et le renforcement de ceux existants
- par le lien mis en place avec le **Comité Formation** (cf. Objectif 2.4) pour identifier et constituer des « pôles d'expérimentations AB » au sein des établissements d'enseignement agricole
- par le développement et la valorisation de zones tests à la conversion

Axe 2 – Accompagner et structurer les filières bio régionales

Entre 2017 et 2021, des filières bio régionales se sont développées, telle que la filière sucre de betterave, la filière lin textile ou la filière lait de chèvres. On observe par exemple la création nette de 500 ha de SAU sur la filière betterave et un volume total de plus de 2 millions de litres en lait de chèvres. D'autres filières de diversification ont émergé comme la production de houblon bio dopée par les brasseries, la féverole à destination de l'alimentation humaine ou d'autres productions innovantes telles que les plantes à parfums aromatiques et médicinales, le soja, le quinoa, le pois chiche, etc. Le plan bio précédent a su accompagner et développer ces filières bio régionales. Les signataires du plan bio souhaitent continuer à accompagner cette dynamique.

Au vu du contexte actuel, la priorité est d'organiser la concertation interne à chaque filière bio afin de partager la valeur ajoutée entre tous les maillons des filières pour améliorer le niveau de vie des agriculteurs et sécuriser les débouchés en offrant un contexte commercial plus stable et dynamique, qui incite à la conversion en bio. La bio doit ainsi être résiliente face aux crises environnementales, sanitaires et économiques en construisant des filières équitables et diversifiées.

Impulser et structurer des filières bio régionales et territoriales restent également une priorité tout en préservant l'équilibre entre le développement de l'offre et la progression de la demande. La visibilité du Point Accueil Bio

des entreprises de l'aval sera améliorée. Ce dernier continuera à apporter un accompagnement pour former les entreprises aux particularités de la bio et continuer son développement au sein de la filière agroalimentaire régionale.

Enfin, des liens avec d'autres politiques publiques, comme sur la question de la formation et de l'emploi seront développés afin de renforcer la place de la bio dans la formation et répondre aux besoins de l'emploi de la bio, pourvoyeuse d'emploi non délocalisable sur le territoire.

L'association **Bio en Hauts-de-France** sera chargée d'animer cet axe, d'en coordonner les actions et de suivre les indicateurs associés en Annexe.

Les outils principaux au service de cet axe sont le **Point Accueil Bio des entreprises de l'Aval (PAB Aval)** et les **Comités de Concertation des Filières bio (COFAB)**

Le **PAB Aval**, animé par A PRO BIO, est la porte d'entrée pour accompagner toutes les entreprises qui souhaitent transformer et/ou distribuer des produits bio. Ce guichet unique, accessible à tous, rassemble les structures d'accompagnement de la région qui travaillent ensemble de manière concertée pour apporter des réponses et accompagner les entreprises en lien avec le Hub'Agro. La priorité est de sécuriser le développement des entreprises certifiées, d'encourager leur augmentation, de faire en sorte qu'elles adaptent leurs pratiques aux particularités de la bio et de les aider à développer leur part de productions agricoles bio régionales.

Les **COFAB**, animés par Bio en Hauts-de-France, sont des espaces d'échanges privilégiés de l'amont à l'aval, des comités de concertation entre tous les maillons des filières. Six interfaces de concertation ont ainsi été ciblées pour se réunir et avoir une représentativité la plus exhaustive possible des filières de la région Hauts-de-France : Lait ; Viandes ; Œuf ; Grandes Cultures ; Légumes ; Arboriculture. Les COFAB se muniront de feuilles de route pluriannuelles pour ces six filières clés.

Objectif 2.1 Organiser la concertation entre les acteurs de l'amont à l'aval vers un partage de la valeur ajoutée

Notamment :

- par l'innovation dans l'organisation de la concertation entre tous les maillons (du producteur au consommateur) via la mise en place des COFAB afin de mettre en relation les acteurs des filières, les impliquer dans un projet global, favoriser un meilleur partage de la valeur ajoutée et des risques en construisant des stratégies à court, moyen et long terme
- par la réalisation de diagnostics et d'analyses des filières bio dans le cadre de l'ORAB (cf. Objectif 4.2) type Forces/ Faiblesses/ Opportunités/ Menaces
- par l'expérimentation et l'outillage des collectifs pour favoriser la contractualisation entre les producteurs et les acheteurs en identifiant par exemple les besoins des débouchés et planifiant les approvisionnements
- par l'appui à la mise en place d'organisations de producteurs
- par l'infusion de la bio dans des espaces d'échanges filières déjà existant

Objectif 2.2 Impulser de nouvelles filières et structurer des filières collectives régionales et territoriales

Notamment :

- par l'émergence de projets via les analyses de l'ORAB (cf. Objectif 4.2), les échanges au sein des **COFAB** (cf. Objectif 2.1) et du **RTB** (cf. Objectif 4.4)
- par le maintien de l'**Appel à Initiatives pour le Développement de l'AB** (cf. Objectif 4.5)

Objectif 2.3 Sensibiliser et outiller les entreprises agroalimentaires aux particularités de la bio

Notamment :

- par la mise en place d'une stratégie de communication coordonnée sur les Hauts-de-France en direction des entreprises agroalimentaires et des artisans (cf. Objectif 4.3) via le PAB Aval

- par l'outillage et l'accompagnement des porteurs de projet (artisans, transformateurs, IAA, distributeurs, etc.) en identifiant leurs freins et répondant à leurs attentes via le **PAB Aval**, guichet unique d'accompagnement des entreprises au bio
- par l'optimisation de la chaîne logistique, la relocalisation du maillage des outils de transformation (y compris en rendant possible l'utilisation des outils de transformation actuellement en conventionnel) et la mutualisation d'outils de transformation ou de livraison via par exemple la mobilisation de l'**AIDAB** (Objectif 4.5)
- par le renforcement des partenariats avec les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), les Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et le **Hub'Agro**

Objectif 2.4 Renforcer la place de la bio dans la formation et répondre aux besoins de l'emploi en bio

Notamment :

- par la poursuite des partenariats établis entre établissements d'enseignement agricole publics et privés et les organismes de développement de la bio via la consolidation du **Comité Formation** à l'initiation de la mise en relation des partenaires concernés, comité qui sera animé par la DRAAF
- par la réalisation d'un état des lieux et diagnostic des formations ouvertes en région pour identifier les marges de progrès dans la formation (amont et aval)
- par le déploiement d'une meilleure communication sur les formations existantes via la journée « La Bio : mon futur métier ! » par exemple
- par le développement des compétences des équipes de l'enseignement agricole, formation des personnels et de mains d'œuvres expérimentées en bio via la journée « Enseigner la bio » par exemple
- par la poursuite des partenariats établis entre organismes de demandeurs d'emploi, groupements d'employeurs et les organismes de développement de la bio via le **Hub'Agri Emploi** à l'initiation de la mise en relation des partenaires concernés
- par la mise en lien entre les outils de référencement de l'emploi et la demande de main-d'œuvre régionale
- par l'amélioration de la visibilité du plan bio et ses services auprès des établissements d'enseignement, apprenants, groupements d'employeurs, organismes de demandeurs d'emploi, etc. (cf. Objectif 4.3)

Axe 3 – Intensifier l'approvisionnement et la consommation de produits bio régionaux

Le plan bio précédent a su accompagner et développer les approvisionnements et la consommation en produits bio régionaux. Les signataires du plan bio souhaitent continuer et intensifier cette lancée du précédent plan bio et se fixent comme objectif d'atteindre au moins 20% de produits bio d'origine régionale dans la restauration collective. Dans le cadre de leur compétence, la Région Hauts-de-France, les Départements et l'Etat s'engagent à mettre en cohérence cet objectif avec leur politique de restauration des lycées, collèges, centres hospitaliers, prisons, etc. Une cohérence visera également à être apportée dans les commandes publiques émises par les signataires en matière de denrées comme par exemple lors de réceptions, événements ou traiteurs pour des réunions.

Au vu du contexte actuel, la priorité est d'intensifier les approvisionnements et la consommation de produits bio locaux dans le but de sécuriser et développer les débouchés bio régionales.

D'une part, la montée en compétences des acteurs de la restauration collective publique comme privée (acheteurs et fournisseurs) sera poursuivie afin de répondre à la loi Egalim par des produits bio locaux. D'autre part, la communication auprès des consommateurs sera amplifiée afin de sensibiliser le grand public sur l'intérêt de consommer des produits bio locaux.

L'offre de produits bio régionaux sera également rendue plus visible avec une facilitation de son accès auprès des acheteurs (collectivités, transformateurs, distributeurs, consommateurs, etc.).

L'association **A PRO BIO** sera chargée d'animer cet axe, d'en coordonner les actions et de suivre les indicateurs associés en Annexe.

Les outils principaux au service de cet axe sont la **Commission restauration collective bio** (Commission restau co), le **Groupement de commandes bio** et **Coopérabio**.

La **Commission restau co**, animée par A PRO BIO, est une instance de travail qui mérite un temps bibliographique de recherche pour transmettre puis débattre de sujets en vue d'une mise en application sur le terrain (ex : marchés publics, freins du coût du repas, retour à la régie directe, etc.). Elle se chargera notamment de définir et mettre en œuvre les stratégies d'accompagnement des sociétés de restauration collective et des régies directes pour y développer la part de produits bio locaux.

Le **Groupement de commandes bio**, coordonné par un établissement public local d'enseignement, est un outil de commandes de produits bio au service des établissements scolaires. Il permet de mutualiser la demande bio de la restauration collective tout en contribuant à la structuration de l'offre par des engagements sur des volumes et dans la durée. Les établissements peuvent ainsi bénéficier de produits de qualité à un coût compétitif tout en soutenant le maintien, la création et le développement de filières bio.

Coopérabio, événement mis en place par A PRO BIO, est un outil fédérateur, unique lieu de rencontre et d'échanges entre acheteurs, fournisseurs, partenaires et société civile, autour de « la bio en restauration collective ». Les sujets mis en exergue chaque année reflètent les réalités de terrain repérées ainsi que les sujets novateurs à investir.

Objectif 3.1 Développer la part de produits bio locaux dans la restauration collective

Notamment :

- par un diagnostic précis des besoins de la restauration collective afin de transformer les 20 % de bio local en une opportunité de développement de nouvelles surfaces et productions bio
- par un travail d'interconnaissance à réaliser sur le fonctionnement et les besoins précis de la restauration collective (sourcing, coût, conditionnement, type de produits recherchés, personnes ressources, etc.) pour développer l'offre via une étude partenariale menée dans le cadre de l'ORAB (cf. Objectif 4.2)
- par la définition et la mise en œuvre d'une **stratégie d'accompagnement envers les sociétés de restauration collective** en les interpellant et les mobilisant pour être des leviers au service des réussites de la loi Egalim via la **Commission restau co**
- par la définition et la mise en œuvre d'une **stratégie d'accompagnement envers les régies directes** en amplifiant les bonnes pratiques déjà mises en place via la **Commission restau co**
- par le déploiement du site « **Approlocal** », des **salons de rencontre offre/demande** et du **groupement de commandes bio** comme outils facilitateurs pour les acheteurs de la restauration collective
- par la poursuite de l'accompagnement individuel et/ou collectif des structures de la restauration collective sur les territoires et la structuration de ce secteur avec la recherche d'une coordination des actions menées par les différentes collectivités régionales en lien avec le **RTB** et la démarche **TBE** (cf. Objectif 4.4)
- par la sensibilisation des élus locaux, gestionnaires et responsables d'achats, les parents, les convives, et les sociétés de restauration via **Coopérabio** par exemple et la valorisation d'expériences réussies comme les démarches « **Ici Je Mange Local** » et « **Territoire Bio Engagé** » (cf. Objectif 4.4)
- par le suivi des données bio de la restauration collective via « **Ma Cantine** » déployé par l'Etat

Objectif 3.2 Sensibiliser et convaincre les consommateurs de l'intérêt du bio local

Notamment :

- par la mise en place et le déploiement d'un **plan de communication**, stratégie partenariale avec des acteurs de la transition alimentaire, guidé par deux priorités : promouvoir le bio local et mettre en valeur les spécificités et les externalités positives de la bio de façon simple et accessible pour le consommateur
- par la coordination de ce plan de communication à l'échelle de la région et en lien avec le **RTB** (cf. Objectif 4.4)
- par l'appui des actions réalisées à l'échelle nationale (type Printemps Bio, Bio et Local c'est l'idéal) des actions de communication et de promotion régionales
- par une attention particulière apportée à l'outillage des consommateurs afin d'accélérer leur transition alimentaire

Objectif 3.3 Faire rayonner l'offre en produits bio régionaux et faciliter leur accès auprès des acheteurs

Notamment :

- par l'effort collectif de rendre les produits bio locaux à la fois plus visibles et plus accessibles aux acheteurs des Hauts-de-France, que ce soit en BtoB ou BtoC, via le site « **Où acheter local** » et l'organisation de **salons offre/demande bio** par exemple en lien avec le Comité de Promotion
- par le développement du dispositif **P.A.N.I.E.R.S.** « Pour l'Accès à une Nourriture Inclusive, Écologique, Régionale et Solidaire », dispositif qui a pour but de lever les freins à l'alimentation durable et d'accroître l'autonomie alimentaire en distribuant des paniers de produits bio locaux à des tarifs préférentiels aux personnes en situation de précarité alimentaire et en accompagnant au changement d'habitudes alimentaires au travers d'ateliers de sensibilisation et formations
- par l'initiative de nouveaux partenariats avec les CCI, les CMA, le Comité Régional de Tourisme (CRT) afin de développer notamment l'offre de produits bio en restauration commerciale

Axe 4 – Animer une stratégie de développement de la bio coordonnée, cohérente et visible

Entre 2017 et 2021, la stratégie de développement de la bio dans le cadre du précédent plan bio a porté ses fruits notamment en termes de développement de la bio sur les territoires. 10 territoires portaient un projet de développement de l'AB en 2017, ils étaient 20 en 2021. Les signataires du plan bio désirent continuer cette dynamique territoriale et souhaitent avoir une gouvernance plus efficiente, une stratégie plus poussée et une communication plus incisive.

Au vu du contexte actuel, la priorité est de faire connaître le plan bio et valoriser ses services et actions auprès des bénéficiaires potentiels.

La stratégie du plan bio sera plus en articulation avec les dynamiques territoriales grâce à la mise en place d'une rencontre politique des territoires bio.

Enfin, en lien avec d'autres politiques publiques, les aides en faveur de la bio seront déployées à la hauteur des objectifs fixés.

La DRAAF et la Région Hauts-de-France seront chargées d'animer cet axe, d'en coordonner les actions et de suivre les indicateurs associés en Annexe.

Les outils principaux au service de cet axe sont l'**Observatoire Régional de l'AB (ORAB)**, **Territoire Bio Engagé (TBE)**, le **Réseau des Territoires Bio (RTB)**, **Terr'Eau Bio** et l'**Appel à Initiatives pour le Développement de l'AB (AIDAB)**.

L'**ORAB**, co-animé par A PRO BIO et Bio en Hauts-de-France, est l'outil qui rassemble des partenaires techniques du plan bio pour collecter, compiler et analyser les données sur la bio en région des différents organismes concernant la production, la transformation et la consommation. L'ORAB permet d'orienter les prises de décision, de prospecter de nouveaux agriculteurs, impulser de nouvelles dynamiques bio et structurer les filières. L'articulation entre les structures de l'ORAB est formalisée par la signature d'une convention.

TBE, animé par A PRO BIO, est une démarche de labellisation bio des collectivités territoriales. Il vise à encourager, récompenser et mettre en valeur les collectivités qui ont réussi à atteindre les préconisations du Grenelle de l'Environnement, réaffirmées par le Plan Ambition Bio, et par le plan bio 2023-2027 en termes de surface agricole cultivée en bio (critère d'au moins 6% en 2022) et/ou d'approvisionnement bio de leurs restaurants collectifs (critère d'au moins 22% de produits bio dans les menus en 2022). L'ambition de ces critères de labellisation sera revue à la hausse au cours du plan bio.

Le **RTB**, animé par Bio en Hauts-de-France, est un espace de ressources, de partage d'expériences et de dialogue pour les agents territoriaux qui travaillent à la mise en place d'actions et de politiques publiques favorables à la bio. Il met en place des actions de développement de la production bio (par exemple via le Mois de la bio), facilite le développement de filières territoriales, la création de dispositifs d'aides directes, etc. Le fonctionnement du RTB sera formalisé par la signature d'une charte notamment pour intégrer le niveau politique.

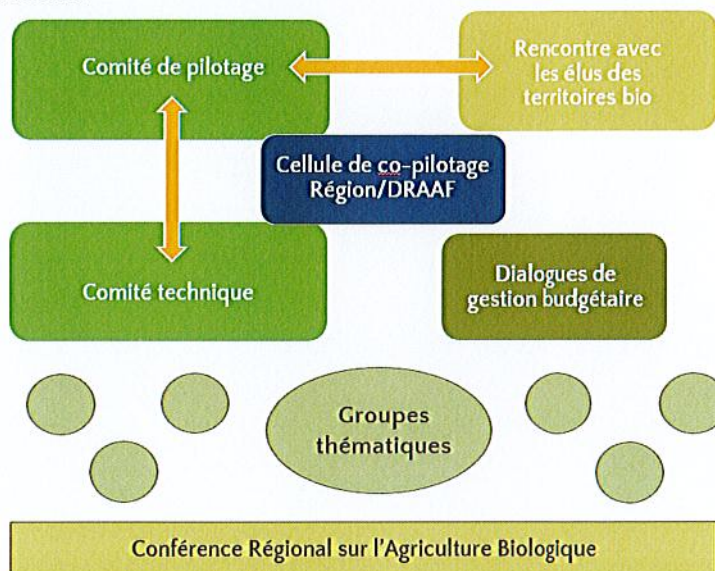
Terr'Eau Bio, événement mis en place par Bio en Hauts-de-France, est le rendez-vous annuel de l'AB où les visiteurs s'informent, se forment et échangent avec d'autres professionnels. Il se veut être le reflet des pratiques, recherches et innovations en matière de bio à travers un village exposants, des conférences, des échanges-débats et un espace de démonstration. L'évènement est un carrefour privilégié des acteurs de terrain, des agriculteurs aux élus de collectivités locales en passant par les opérateurs économiques, les structures de développement, les associations et centres techniques.

L'**AIDAB** est un outil de financement propre au plan bio qui permet de faciliter l'accès aux financements des porteurs de projets par un guichet unique réunissant des financeurs du plan bio. Il met ainsi en cohérence des actions et des financements en ouvrant le plan bio aux territoires et aux acteurs des filières.

Objectif 4.1 Assurer une gouvernance cohérente et efficiente du plan bio

Le pilotage du plan bio Hauts-de-France sera assuré par l'État et la Région, co-pilotes du plan bio, en tenant compte des signataires que sont : les Départements, les Agences de l'eau, la Chambre Régionale de l'Agriculture, Bio en Hauts-de-France, A PRO BIO et La Coopération Agricole Hauts-de-France.

Il est proposé d'organiser la gouvernance du plan bio autour des instances constitutives reprises schématiquement ci-dessous.



COFIL – Comité de Pilotage : Organisé par les co-pilotes, le COFIL oriente stratégiquement le plan bio. Il réunit les signataires du plan bio à un niveau politique chaque année et permet de valider de nouvelles orientations.

Rencontre politique des territoires bio : Sous l'invitation des co-pilotes du plan bio, cette rencontre est la concertation des territoires pour éclairer le COFIL et articuler le développement de la bio entre niveau régional et territorial. Elle réunit les signataires du plan bio à un niveau politique et les élus des territoires du RTB une fois par an. Cette rencontre politique des territoires bio est organisée par Bio en Hauts-de-France, en tant qu'animateur du RTB, et le territoire qui accueille la rencontre pour l'année n.

COTECH – Comité Technique : Il suit opérationnellement les orientations, outils et actions du plan bio. Le COTECH permet de coordonner les acteurs techniques et de faire de la transversalité entre les différents axes, outils et actions du plan bio. Il réunit les signataires du plan bio à un niveau technique chaque trimestre et permet de faire le bilan, rendre compte des actions et réorienter la feuille de route. La responsabilité d'un COTECH par an par animateur d'axe sera expérimentée.

Groupes thématiques : Ils sont des espaces d'échanges privilégiés pour échanger techniquement sur un outil / une thématique, suivre les actions et les mettre en cohérence entre partenaires de terrain, avancer collectivement, s'adapter et co-construire en fonction du contexte, aller plus loin et développer de nouveaux partenariats. Organisés par les animateurs d'outil et de comité, ces groupes thématiques réunissent autant que de besoin les partenaires du plan bio concernés par la thématique et d'autres partenaires pertinents. A noter par exemple la mise en place du **comité spécifique en charge de la stratégie de communication** dès 2023.

CRAB – Conférence Régional sur l'AB : Organisée par les co-pilotes avec l'appui des partenaires, la CRAB est l'outil de communication du plan bio pour mettre en lumière certaines de ses actions, infuser ce dernier dans différentes politiques publiques et donner envie. Elle invite les signataires et bénéficiaires du plan bio, les élus des territoires, les acteurs qui gravitent autour du plan bio pour présenter certaines de ses actions et faire le zoom sur une thématique en lien avec l'actualité.

Dialogues de gestion budgétaire : Organisés par chaque structure technique, les dialogues de gestion budgétaire coordonnent le financement des programmes d'actions des structures pour l'année n+1 et s'assurent d'un plan de financement global du plan bio. Ils réunissent à minima les financeurs du plan bio chaque fin d'année et permettent à chaque structure d'avoir un échange privilégié avec les financeurs.

Objectif 4.2 Collecter, compiler et analyser les données sur la bio

Notamment :

- par la consolidation de l'**ORAB** avec une meilleure connaissance des marchés bio, le suivi de l'évolution des volumes de production par rapport à la demande, meilleure connaissance de la consommation et des attentes des consommateurs, une meilleure analyse et interprétation chiffrée des dynamiques bio régionales pour orienter les actions du plan bio et informer les acteurs
- par le maintien d'une carte d'identité régionale de la bio mise à jour annuellement avec une analyse des conversions, des indicateurs départementaux et la mise en place de fiches filières
- par des partenariats renforcés avec les Interpro par exemple

Objectif 4.3 Se doter d'une stratégie de communication

Notamment :

- par la création d'un **comité spécifique en charge de la stratégie de communication**
- par la mise en place de la **Conférence Régionale sur l'AB**

Objectif 4.4 Sensibiliser et accompagner les territoires

Notamment :

- par le déploiement du **RTB** sur l'ensemble des Hauts-de-France et son élargissement à d'autres territoires via la charte
- par le déploiement de la démarche **TBE**, labellisation bio des collectivités territoriales
- par une meilleure connaissance des spécificités des territoires via par exemple la déclinaison des cartes d'identités territoriales amont/aval (cf. Objectif 4.2)
- par l'amélioration de la visibilité du plan bio et ses services auprès des territoires (cf. Objectif 4.3)
- par le soutien des plans d'action territoriaux pour le développement de l'AB et de ses filières via l'**AIDAB**
- par la création de conditions favorables pour que la bio soit davantage présente et articuler avec les Projets Alimentaires Territoriaux

Objectif 4.5 Avoir des aides lisibles, incitatives et mettre en place les moyens adaptés aux objectifs du plan

Notamment :

- par la cohérence des financements des partenaires du plan bio pour être à la hauteur des objectifs fixés, en portant une attention particulière au financement du conseil auprès des agriculteurs, des projets d'expérimentations, de structuration de filières et de promotion bio pour chacun des financeurs, et ce dans le respect de leurs modalités d'interventions
- par une articulation des financements entre l'Etat, les Agences de l'eau, la Région et les cinq Départements de manière transparente via les dialogues de gestion budgétaire
- par la mobilisation de nouveaux financements ou financeurs pour viser une prise en charge équilibrée des différents axes et objectifs opérationnels
- par le maintien et l'amélioration tant que possible pendant toute la durée du plan bio des aides à la conversion, aides surfaciques, aides à l'investissement, à la promotion et la structuration de filières
- par l'exploration de la possibilité de rémunérer les services d'intérêt généraux que rend la bio
- par la priorisation et la majoration, lorsque cela est possible, des aides en faveur des opérateurs économiques bio
- par la mise à jour régulière et la diffusion d'un guide régional, avec déclinaison territoriale, des dispositifs d'aides aux agriculteurs bio

Annexe – Liste non exhaustive des indicateurs de suivi du plan bio

| | Source | Année n | Objectif 2027 |
|---|-----------------|---------|-----------------|
| Sécuriser et poursuivre le développement des productions et des surfaces bio | | | |
| | ORAB | | |
| ha bio | ORAB | | doubler |
| % SAU bio | Agence de l'eau | | tripler |
| % SAU bio dans les aires d'alimentation de captages | ORAB | | |
| nombre de fermes bio | ORAB | | |
| % de ferme bio | ORAB | | |
| nombre de conversions | ORAB | | |
| nombre de déconversions | ORAB | | |
| dynamique de conversion | ORAB | | |
| Accompagner et structurer les filières bio régionales | | | |
| Nombre d'opérateurs économiques certifiés bio (coopérative, transformateurs, distributeurs, artisans, etc.) | | | |
| Chiffre d'affaire de la bio en région | ORAB | | |
| Salaires moyen des agriculteurs bio | ORAB | | |
| Nombre d'établissements d'enseignement proposant des formations spécifiques bio | DRAAF | | |
| % d'exploitation bio des lycées agricoles | DRAAF | | |
| Intensifier l'approvisionnement et la consommation de produits bio régionaux | | | |
| % produits bio (dont % régionaux) en restauration collective | DRAAF | | 20% (dont 100%) |
| % de consommateurs bio au quotidien | ORAB | | |
| % de consommateurs bio occasionnels | ORAB | | |
| montant panier moyen bio du consommateur | ORAB | | |
| Animer une stratégie de développement de la bio coordonnée, cohérente et visible | | | |
| Nombre de territoires portant un projet de développement de la bio | ORAB | | doubler |
| Montant accordé à l'ingénierie du plan bio | Financeurs | | |
| Montant aides directes (CAB, PAFI, aides certifi, DIA, ARSI, etc.) | Financeurs | | |

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement
Mission Agriculture Pêche

RAPPORT N°48

Territoire(s): Tous les territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 FÉVRIER 2023

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN HAUTS-DE-FRANCE 2023-2027

L'Agriculture Biologique est un mode de production alimentaire qui « allie les meilleures pratiques en matière d'environnement et d'action pour le climat, un degré élevé de biodiversité, la préservation des ressources naturelles et l'application de normes élevées en matière de bien-être animal ». Les externalités positives qui en découlent sont bénéfiques pour la santé, pour l'environnement.

Le Département du Pas-de-Calais est un acteur historique de l'Agriculture Biologique en région. Dès 2010, il a contribué à la rédaction d'un plan de développement de l'Agriculture Biologique au côté de la Région, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et du Département du Nord. Un partenariat a été posé avec Bio en Hauts-de-France et A Pro Bio qui accompagnent la mise en œuvre d'un programme d'actions dans le Pas-de-Calais.

Depuis 5 ans et la mise en place du plan bio 2017-2021, le territoire des Hauts-de-France rattrape son retard en matière de développement de l'Agriculture Biologique avec une dynamique de conversion supérieure à la moyenne nationale (cf. annexe 1 portant sur l'état des lieux et l'ambition du plan bio). Cependant, il convient de rappeler que la part de bio régionale (2,8 % de la surface agricole utile) est très inférieure à la moyenne nationale (10,3 %) et que la région Hauts-de-France est la dernière région en terme de consommation bio par habitant.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la loi EGalim impose à la restauration collective publique (collèges, établissements sociaux et médico sociaux) de proposer au moins 20 % de produits bio.

En conséquence, des marges importantes de progression sont possibles, et nécessitent l'impulsion d'une stratégie proactive.

Ainsi, le nouveau « plan bio » à l'échelle régionale prévoit notamment l'amplification de la communication auprès des consommateurs afin de sensibiliser le grand public sur l'intérêt de consommer des produits bio locaux (santé, protection des ressources

naturelles, emploi...).

Le plan Bio 2023-2027, piloté par l'État et la Région, vaut engagement des signataires pour les objectifs suivants :

- sécuriser et poursuivre la dynamique de développement des productions et surfaces bio, et atteindre en 2027 un doublement des surfaces bio régionales par rapport à 2021, et un triplement dans les aires d'alimentation de captages ;
- accompagner et structurer les filières bio régionales pour une meilleure rémunération des producteurs ;
- doubler le nombre de territoires portant un projet de développement de la bio en 2027 (actuellement 4 territoires du Pas-de-Calais sont engagés dans cette démarche) ;
- intensifier l'approvisionnement et la consommation de produits bio régionaux, et atteindre en 2027 au moins 20 % de produits bio d'origine régionale dans la restauration collective ;
- animer une stratégie de développement de la bio coordonnée, cohérente et visible ;
- déployer des moyens financiers à la hauteur des objectifs fixés, dépendant des compétences dévolues par la loi et des disponibilités financières de chacun.

Depuis 2019, le Département a formalisé une stratégie en faveur de l'alimentation durable à travers la délibération : « Le meilleur produit au plus près ». A travers cet engagement, le Département a favorisé des démarches de progrès en matière d'alimentation autour de 3 orientations :

- pour la santé des habitants du département ;
- dans le respect du bon état écologique des sols, de la biodiversité et de l'environnement ;
- pour l'équilibre économique de la relation producteurs-consommateurs.

Cette stratégie s'est vue renforcée lors de l'adoption :

- du pacte des solidarités territoriales qui intègre la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité), la promotion d'une alimentation de proximité et de qualité, accessible à tous et le soutien au développement durable de l'agriculture ;
- du pacte des réussites citoyennes qui vise à l'égalité dans les assiettes en proposant aux collégiens une alimentation de proximité et de qualité, et en sensibilisant les élèves à une alimentation saine et équilibrée dès le plus jeune âge.

L'état des lieux et les ambitions du plan bio 2023-2027 sont repris en annexe 1. Par son adoption, le Département réaffirme son engagement à consommer des produits locaux biologiques et son soutien à la filière.

La signature protocolaire de ce plan est prévue le 28/02/2023.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, le plan de développement de l'Agriculture Biologique en Hauts-de-France pour la période 2023-2027, dans les termes du projet joint en annexe 2.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 06/02/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY